



Le Budget 2021 du Conseil départemental de la Somme est voté : plus de 700 M € au service des Samariens

Amiens, le vendredi 15 janvier 2021

Les Conseillers départementaux de la Somme ont voté ce jour le Budget Primitif de la collectivité pour l'année 2021. Il s'équilibre à 703 millions d'euros, dont 123 millions en investissement et 580 millions d'euros en fonctionnement. Ce budget est en augmentation de 36 millions d'euros (soit 5,4%) par rapport à celui adopté en 2020. Il est à la hauteur des enjeux de la crise sanitaire, économique et sociale et de ses conséquences, pour agir en proximité au service et au bénéfice de tous les samariens, des communes et des acteurs du territoire.

Une réponse à la hauteur des attentes pour tous les Samariens

Construit autour des orientations pluriannuelles prises par la majorité départementale en début de mandat, sans augmentation de la fiscalité, mais aussi, dans le contexte inédit de crise sanitaire, économique et sociale, il entend apporter une réponse à la hauteur des attentes pour l'ensemble des Samariens.

La crise actuelle, d'une ampleur sans précédent, touche des publics et domaines très nombreux et très larges, parfois nouveaux : des publics qui n'avaient jamais eu besoin du Département jusqu'à présent poussent la porte de ses services ; des secteurs économiques en pleine croissance, il y a un an, luttent pour leur survie.

Ce budget 2021 est construit dans l'ambition nouvelle d'accompagner toutes les familles, tous les partenaires qui en ont besoin, dans les domaines d'intervention traditionnels de la collectivité départementale, mais aussi dans des champs nouveaux qui se sont révélés comme fondamentaux au cours de la dernière année.

Le contexte nécessite de la part de la collectivité départementale un effort important qui se matérialise par l'inscription de crédits supplémentaires, en fonctionnement et en investissement. Ces crédits complémentaires sont possibles grâce aux efforts financiers réalisés ces dernières années, qui permettent aujourd'hui au Conseil départemental de développer ses interventions, au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Les efforts budgétaires votés ce jour sont complémentaires à ceux réalisés dans le cadre du **Plan de relance** post-COVID approuvé en juin 2020 par l'assemblée départementale, destiné à favoriser la reprise économique et à aider les usagers ainsi que les partenaires publics ou privés du Département. La mise en œuvre de ce plan de 50 M€ (30 M€ en investissement et 20 M€ en fonctionnement), décliné en 12 mesures se poursuit en 2021.

Au delà de ces principes généraux, ce budget 2021 est marqué par les mesures nouvelles suivantes :

Des moyens inédits pour mieux accompagner les publics fragiles et favoriser l'inclusion de chacun :

► **Dans le domaine de la petite enfance**, le Département met en place **une aide forfaitaire de 1000 €** pour la création de chaque place en crèche, micro-crèche et maison d'assistants maternels, afin notamment de favoriser le développement de l'offre au profit des enfants venant de familles vulnérables.

► **Dans le domaine de la protection de l'enfance**, l'accent sera mis sur la diversification de l'offre, avec l'ouverture de deux lieux de vie et d'accueil supplémentaires, ainsi que sur l'insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, avec la **mobilisation exceptionnelle d'un million d'euros supplémentaires** pour favoriser leur accès à l'emploi et au logement.

► **Dans le domaine de la cohésion sociale**, le Département intensifiera ses efforts pour donner toutes leurs chances aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi avec :

- la création de 15 postes supplémentaires de travailleurs sociaux pour permettre à 1000 bénéficiaires de plus d'accéder à un accompagnement global renforcé avec Pôle Emploi ;
- 200 contrats aidés supplémentaires (soit 400 au total) ;
- la mise en circulation d'un Bus pour l'emploi pour un accompagnement au plus près des besoins sur les territoires.

Le Département mobilisera également ses partenaires pour construire, avec eux, une proposition de **Territoire Zéro Chômeurs** dans la Somme. Il s'agit d'expérimenter un nouveau modèle permettant de proposer des emplois à des personnes qui en sont privées depuis longtemps.

► **Dans le domaine de l'autonomie**, le Département élargira ses moyens et ses domaines d'intervention pour **accompagner toutes les personnes en perte d'autonomie**, âgées et handicapées, afin de leur permettre de choisir leur lieu de vie et d'y être prises en charge dans les meilleures conditions.

Pour les personnes en situation de handicap, plus spécifiquement, le Département déploiera une stratégie globale d'accompagnement et d'inclusion dans tous les domaines : hébergement, logement, emploi, culture, citoyenneté... tous les aspects de la vie quotidienne sont nécessaires à l'inclusion dans la société.

L'offre en établissements, notamment en Foyer d'Accueil Médicalisé, sera étendue afin de prévenir les départs des personnes en Belgique. Le Département a déjà, dans ce cadre, proposé à l'ARS de créer 44 places supplémentaires.

Des projets d'habitats inclusifs innovants seront également soutenus.

Pour la 1^{ère} fois, les parents en situation de handicap seront accompagnés pour pouvoir s'occuper de leurs enfants, par le biais de la prestation de compensation du handicap « Aide à la parentalité ».

En matière d'insertion dans l'emploi, le Département se mobilisera pour accompagner les travailleurs handicapés, notamment les jeunes et les bénéficiaires du RSA. Des actions nouvelles d'accès à la culture seront également mises en place avec les principaux partenaires.

L'ensemble de ces actions visent à améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées, mais aussi à changer le regard de la société sur le handicap en le valorisant aux yeux de tous.

Pour les personnes âgées, le Département poursuivra la modernisation des EHPAD ainsi que l'accompagnement des services d'aide à domicile (SAAD) par une augmentation du tarif de l'APA à 22 €.

Accompagner les évolutions du secteur de l'aide à domicile

Plus structurellement, la collectivité impulsera au niveau local mais également au niveau national, les évolutions profondes du **secteur de l'aide à domicile** qui sont aujourd'hui indispensables à l'apparition d'un modèle durable de prise en charge bienveillante de la dépendance.

Tous les acteurs du secteur participeront à la définition d'un plan d'action pour **revaloriser les métiers du domicile**, dans un juste équilibre entre les objectifs de qualité de prise en charge et les moyens qui y seront consacrés.

Dans ce cadre, le Département s'engage à soutenir la revalorisation des salaires des auxiliaires de vie aux côtés de l'État, avec la mobilisation d'1 M€ spécifiquement dédiés à cet effet.

Enfin, pour **mieux reconnaître l'engagement de certaines professions du secteur social et médico-social pendant la crise sanitaire**, une 2^{ème} vague de cartes pré-payées sera distribuée à environ 7000 professionnels n'en ayant pas bénéficié en 2020 : assistantes maternelles du département, personnels des établissements et services pour personnes en situation de handicap, ou encore personnels des services de prévention du domaine de l'enfance.

Des actions concrètes au plus près des familles et des territoires

Le Département augmentera et élargira son intervention auprès de toutes les familles et de tous les partenaires, afin de participer à la relance dans le contexte de crise, mais aussi d'impulser la modernisation et l'amélioration du cadre de vie du territoire.

Un chéquier de 80 € pour tous les collégiens

Dès le printemps, un chéquier d'une valeur de 80 € sera distribué à tous les collégiens, aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} inscrits en Maisons Familiales et Rurales ainsi qu'aux enfants scolarisés en Instituts Médico-Éducatifs du département (35 000 bénéficiaires au total).

Il s'agit de leur permettre **d'accéder plus facilement au livre, aux activités culturelles ou sportives, tout en soutenant les professionnels** de ces secteurs par les 2,8 M€ qui seront ainsi injectés dans l'économie locale.

D'une valeur faciale de 80 €, par coupures de 5 €, le chéquier sera réparti comme suit :

- ▶ 30 € pour financer les frais d'inscription à une activité sportive pratiquée dans la Somme (licences, cotisations, adhésions, stages) et droits d'entrée en salles de sport, piscines, bases nautiques...
- ▶ 25 € pour payer les frais d'inscription à des activités culturelles et droits d'entrée dans les établissements culturels de la Somme : cinémas, théâtres, musées, salles de spectacles, sites du Département...
- ▶ 25 € pour acheter des livres dans les librairies et maisons de la presse du département.

► Afin d'être exemplaire en matière de qualité des repas fournis aux collégiens tout en soutenant fortement la production locale, la collectivité s'engage également en 2021, sur un **objectif ambitieux de recours accru aux circuits courts et produits locaux** dans la restauration scolaire des collèves.

► L'offre culturelle évoluera de manière à poursuivre le soutien aux acteurs culturels tout en s'adaptant à des contraintes sanitaires durables, avec notamment **un festival des kiosques**, un projet de diffusion des artistes samariens baptisé « **C'est ma tournée** », la création d'une artothèque départementale...

► Le **soutien aux communes** sera élargi à des champs nouveaux pour permettre la concrétisation d'équipements qui amélioreront le cadre de vie des Samariens : Le Département entend participer activement à la **modernisation de l'éclairage public**, notamment le passage aux LED, et investir aux côtés des communes sur des équipements de **vidéo-protection** pour garantir le cadre sécurisé qui répond aux attentes de la population.

► Le Conseil départemental profitera de l'opportunité que représente les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour mettre plus de sport dans le quotidien des habitants, avec par exemple le lancement d'un nouveau dispositif en faveur des actions innovantes dans le **domaine du sport santé**. Le Département entend fédérer les énergies pour attirer dans la Somme des délégations et des athlètes en vue de leur préparation aux JO 2024.

Il s'emparera également du champ de la **santé** et de l'**accès aux soins**, essentiels à la qualité de vie des habitants. Un enveloppe de 500 000 € est mobilisée pour soutenir des projets innovants, dans le domaine de la télémédecine par exemple.

Dans le prolongement des aides exceptionnelles aux professionnels du sport, de la culture et du tourisme durement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire, qui seront prolongés en 2021, un **dispositif nouveau de soutien au secteur touristique** sera lancé : le Département remboursera **80 € à 10 000 personnes et familles qui auront réservé un séjour d'au moins deux nuitées au Printemps 2021**. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la Somme tout en soutenant l'économie locale.

Intensifier la modernisation et le développement des infrastructures

En matière d'équipement, le Département intensifiera son effort de **modernisation et de développement des infrastructures**, pour toutes les mobilités : des routes départementales mieux sécurisées, entretenues avec des techniques et matériaux innovants, de nouvelles aires de covoiturage, extension des véloroutes ... tous les investissements nécessaires seront mobilisés pour accompagner les nouvelles habitudes de vie des Samariens.

Les grands **projets structurants** seront accélérés pour trouver, en 2021 leur concrétisation : les premières réalisations du programme *Vallée de Somme, Vallée Idéale* verront le jour, et le Département interviendra aux côtés de ses partenaires pour transformer les paysages et les usages, notamment par le Canal Seine-Nord Europe, la section Est (Offoy - Saint-Simon) du canal de la Somme ou le barreau TGV Amiens-Roissy.

Une campagne de communication d'envergure visera à développer l'attractivité de la Somme et à relancer l'économie liée au tourisme, à favoriser l'installation de nouveaux acteurs pourvoyeurs d'emplois, d'activité et donc d'avenir pour les habitants.

Une collectivité exemplaire

Dans ce contexte de modalités d'intervention renouvelées auprès des habitants et des partenaires, le Département mettra l'accent sur l'**exemplarité** de la collectivité et de son administration : recours accru aux mobilités douces, aux véhicules électriques et hybrides, utilisation d'énergies renouvelables et rénovation thermique des bâtiments départementaux, meilleure reconnaissance de l'investissement des agents par l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire, d'une nouvelle offre d'action sociale, et l'aménagement de nouveaux locaux.

Cette exemplarité s'appliquera également en allant toujours plus loin dans une politique achats facilitatrice pour les entreprises et ambitieuse en termes de responsabilité sociale, avec une attention particulière sur la participation de la collectivité à l'accès à l'emploi des publics vulnérables, précaires et en situation de handicap.

Pour Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, « nous avons présenté, tout au long de cette semaine, un budget ambitieux et solidaire. Le Département est aux côtés des plus fragiles et continuera à l'être. C'est là le cœur de nos missions. Mais il nous faut également penser à ceux qui n'ont jamais droit à rien. Toutes ces personnes, toutes ces familles, je souhaite qu'elles puissent trouver demain l'aide dont elles ont besoin. Le Département doit être présent pour chacun, dans tous les champs de la vie quotidienne, avec des réponses simples, modernes, inventives, audacieuses, qui correspondent au monde de 2021. Emparons-nous des formidables atouts de notre département, exploitons-les à plein, faisons du Conseil départemental la collectivité de proximité dans laquelle nos habitants se reconnaissent et ont confiance. »

Les chiffres clés du budget 2021

+ + + + + + + + + +

Montant du budget primitif 2021: 703 M€ (+ 5,3%)

Dépenses de fonctionnement : 580 M€ (+ 5,4 %)

Dépenses d'investissement : 123 M€ (+ 5,1 %)

379 M€ (+ 6,1% par rapport à 2020) pour accompagner les publics fragiles et favoriser l'inclusion de chacun :

- ▶ 156 M€ consacrés aux personnes âgées ou handicapées (APA, PCH, réhabilitation des établissements, formation des accueillants familiaux)
- ▶ 140 M€ pour l'insertion et le retour à l'emploi (RSA, ateliers et chantiers d'insertion)
- ▶ 83 M€ consacrés à la protection maternelle et infantile et à la protection de l'enfance

42 M€ (+16,6% par rapport à 2020) pour le développement de la personne :

- ▶ 29 M€ consacrés à l'éducation et notamment aux collèves
- ▶ 13 M€ pour la culture (équipements culturels, archives, bibliothèques, soutien aux structures culturelles locales) et le sport (soutien aux clubs, développement des sports et loisirs de nature)

85 M€ (+14,8% par rapport à 2020) pour l'aménagement et le soutien aux territoires :

- ▶ 50 M€ pour les routes et les infrastructures (entretien des routes départementales, entretien et modernisation du canal de la Somme, aménagements de véloroutes...)
- ▶ 35 M€ pour le développement territorial (soutien aux communes et intercommunalités, développement agricole et touristique et protection de l'environnement)

27 M€ pour la sécurité sanitaire et civile : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS80) et le laboratoire départemental.

170 M€ (- 1,9% par rapport à 2020) pour les ressources :

- ▶ 124 M€ pour les charges de personnel et les frais de fonctionnement de la collectivité
- ▶ 42 M€ de dépenses financières (remboursement de la dette, fonds de péréquation et dépenses financières diverses)
- ▶ 4 M€ pour l'atelier mécanique commun SDIS80/Département

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

